

TAXE APPRENTISSAGE

*Une Taxe d'apprentissage pour soutenir la
professionnalisation des études médicales*



Grâce à votre Taxe d'Apprentissage vous participez à :

L'équipement des
salles de formation
(matériel et numérique)

L'achat de
matériel pour les
travaux pratiques

Au soutien
des projets
pédagogiques

DONNÉES CLÉS :

- UFR de Médecine : 7422 étudiants
- PASS : 538 étudiants
- LAS Mineure : 680 étudiants

N° RNCP des formations :

Disponible [ICI](#)



CODE UAI : 0631382K

UNE ORIENTATION FORTE VERS LA FORMATION CONTINUE, UNE IMPLICATION AFFICHÉE AUTOUR DE LA SIMULATION EN SANTÉ DANS LE CADRE D'UN DÉPARTEMENT, COMPLÈTENT CETTE OFFRE IMPORTANTE DE FORMATION.



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Médecine
et des Professions Paramédicales



Pour verser votre Taxe d'Apprentissage :

Le solde de la taxe d'apprentissage doit désormais être déclaré et versé annuellement par chaque établissement auprès de l'URSSAF ou de la MSA. L'entreprise affecte le solde de la taxe d'apprentissage aux formations et organismes habilités à percevoir ce solde via la plateforme SOLTéA

1. Créez votre accès à la plateforme SOLTéA via Net-Entreprises
2. Connectez vous à votre compte SOLTéA et recherchez dans le moteur de recherche la composante UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, en indiquant le code UAI : **06313812K**
3. Affectez et validez le versement de votre solde de la Taxe Apprentissage

Afin d'assurer un suivi, nous vous remercions également de compléter le bordereau TA 2026

LE SERVICE FINANCIER VOUS ACCOMPAGNE



finances.medpha@uca.fr